





LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°290 CIRCULAIRE GENERALE 14 octobre 2015

Résolution du XXe Congrès de la Fédéchimie Force Ouvrière

Réuni à Fréjus (Var) du 6 au 8 octobre 2015, le XXème Congrès de la Fédéchimie Force Ouvrière fait sien l'ensemble des résolutions adoptées au Congrès Confédéral de Tours du 2 au 8 février 2015.

Le Congrès réaffirme avec force son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, car le combat qui oppose les travailleurs aux capitalistes s'inscrit plus que jamais dans une lutte des classes que le monde syndical gagnera par la revendication et par l'action.

Le Congrès fait sienne la déclaration du bureau Confédéral Force Ouvrière du 21 mai 2015 qui affirme : « le gouvernement a engagé une offensive contre les piliers sociaux de la République ».

Le pacte de responsabilité distribue 40 milliards de cadeaux au patronat sous forme d'exonérations fiscales et sociales notamment au détriment de la Sécurité Sociale en pillant 50 milliards sur les fonds destinés aux collectivités territoriales, à la protection sociale, aux services publics.

Après l'ANI de 2013, la loi Macron permet aux employeurs de licencier plus facilement, banalise le travail du dimanche et le travail de nuit, vise à détruire la justice prud'homale...

La loi dite «Rebsamen » remet en cause les moyens d'actions des IRP, l'égalité Hommes/Femmes et contourne les syndicats...

Aujourd'hui le rapport Combrexelle propose entre autre des modifications à apporter au Code du Travail qui, si elles étaient mises en œuvre, inverseraient la hiérarchie des normes, feraient disparaitre l'accord à durée indéterminée et renverraient toutes négociations au niveau de l'entreprise.

La loi sur la transition énergétique affaiblira l'ensemble de la filière nucléaire en matière de production d'électricité, hypothéquera la survie de nombreuses autres industries qui seront impactées par l'augmentation du cout de l'électricité et alourdira la facture des ménages...

Toutes ces mesures et projets doivent être résolument combattus pour en obtenir l'abrogation.

Le Congrès s'oppose à toute tentative de transformation de l'organisation syndicale en co-législateur et rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui ne vise qu'à interdire le pluralisme et l'expression de revendications, donc la démocratie. Il ne peut y avoir dans cette situation de pacte social d'aucune sorte.

Le Congrès affirme que seule la définition de revendications précises est gage d'indépendance et d'efficacité.

Le Congrès s'oppose à toute forme de prise en charge des cotisations syndicales par les employeurs : chèque syndical ou prime syndicale.

Devant la volonté du gouvernement de fusionner les Conventions Collectives afin de réduire le nombre de Branches de façon drastique et autoritaire (passer de 750 à 100 branches), de supprimer en renvoyant à la négociation de Branche ou d'entreprise le minimum légal que représente le Code du Travail, il est indispensable de rappeler une fois de plus notre opposition à toute tentative de diminution ou de suppression de notre indépendance syndicale. Le Congrès s'oppose à la loi du 20 aout 2008 issue de la « position commune » et la loi du 5 juillet 2010 issue « des accords de Bercy » dans les Fonctions Publiques et revendique une fois de plus leur abrogation.

Retraite par répartition et Retraite Complémentaire :

La durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973 et la réforme de 2014 ne fait qu'aggraver cette augmentation du nombre de trimestres, repoussant l'âge de départ à plus de 62 ans pour les plus jeunes qui vont intégrer le monde du travail.

Aussi le Congrès rappelle l'exigence « 40 ans c'est déjà trop » et revendique un retour à 37,5 ans de cotisation pour un départ en retraite à taux plein à 60 ans.

Le Congrès rappelle que Force Ouvrière est créateur et signataire de l'ensemble des accords AGIRC et ARRCO, qu'il s'oppose fermement au projet patronal sur la mise en place d'abattements sur les retraites complémentaires et que leurs gestions par les organisations syndicales et patronales sont les seuls garants de l'indépendance de ces régimes.

La Fédéchimie Force Ouvrière condamne toutes les actions qui remettraient en cause le paritarisme et le mode de recouvrement des cotisations.

Protection sociale:

Le Congrès exige que soient restituées à la Sécurité Sociale les 450 milliards d'exonérations patronales accordées par les Gouvernements successifs depuis 1991.

Pour le Congrès, s'agissant du dossier « dépendance » qui n'est pas lié à la retraite. Il doit relever de la solidarité nationale car il y a nécessité de mettre en place un régime de base universel pour ne pas laisser ce risque de la vie à la seule loi du marché.

Le Congrès conscient que ce dossier représente un enjeu important rappelle son exigence de voir la perte d'autonomie reconnue comme un cinquième risque de Sécurité Sociale. FORCE OUVRIERE considère qu'il s'agit d'un véritable choix de société et exige des mesures respectueuses des personnes en situation de dépendance avec des moyens financiers et humains en conséquence.

Le Congrès revendique le retour à la Sécurité Sociale de 1945.

Santé au Travail:

Le Congrès revendique, malgré la loi 2014-40 du 20 janvier 2014, une véritable reconnaissance de toutes les pénibilités par un départ en retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition y compris passée sur l'ensemble de la carrière professionnelle.

Le Congrès dénonce la réforme de l'organisation de la médecine du travail (textes applicables de la loi du 20 juillet 2011) qui s'inscrit dans une prétendue démocratisation de la prévention des risques professionnels. Il revendique la formation de médecins du travail en nombre suffisant, le retour à la visite médicale annuelle et l'extension de la surveillance médicale renforcée.

Le Congrès est opposé à la disparition de la médecine du travail.

Conditions de Travail:

Le Congrès s'oppose à toute modification législative visant à réduire ou à supprimer les prérogatives, les moyens et l'existence des CHSCT, conséquence de la loi « Rebsamen ».

Pour le Congrès la détérioration des conditions de travail n'est pas une fatalité mais le résultat des restructurations, changements d'organisation, politiques de réductions des coûts, modifications des horaires et imposition des temps partiels. Ces politiques doivent être combattues par les représentants Force Ouvrière et notamment dans les CHSCT.

Le Congrès revendique l'augmentation des heures mises à disposition des représentants du personnel dans les CHSCT et l'abaissement du seuil d'effectifs nécessaire pour la mise en place de cette instance.

Le Congrès invite tous les syndicats de la Fédéchimie Force Ouvrière à se saisir de cette instance et d'en faire un levier pour enrayer la dégradation des conditions de travail et faire cesser les réorganisations imposées au détriment des salariés.

Le Congrès revendique la mise en place et l'application rapide des dispositifs négociés de prévention des harcèlements, du stress et de la violence au travail.

Emploi:

Le Congrès rappelle son attachement au CDI et dénonce l'utilisation abusive du CDD, de contrats Intérims, de sous-traitance, et la pratique qui tend à se répandre de plus en plus, qui est de faire appel à des travailleurs issus de la Communauté Européenne dont le coût pour l'employeur est inférieur à celui du SMIC avec une rémunération spécifique à son pays d'origine pour le salarié concerné.

Le Congrès exige que des mesures soient prises afin de protéger les salariés des enjeux de fusion et de restructuration au seul bénéfice des spéculateurs.

Pour le Congrès, le maintien et la création d'emplois doivent passer par la mise en œuvre d'une politique de ré-industrialisation et l'abandon de la politique d'austérité.

Le congrès revendique l'embauche en CDI des salariés précaires.

Le Congrès s'oppose aux accords dits de compétitivité emploi et aux différentes formes de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) visant à associer les organisations syndicales à la mise en place de plans sociaux permanents conduisant aux licenciements.

Le Congrès dénonce l'attitude du patronat de nos branches qui supprime des postes, délocalise des productions, tout en détournant les fonds des OPCA en imposant des heures de CPF en fonction de l'activité et en bénéficiant du crédit impôt recherche et du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi.

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et considère que les Certificats et Qualifications Professionnelles (CQP) doivent trouver une équivalence de classification.

Le Congrès réaffirme la nécessité de négocier une Convention Collective Nationale du Nucléaire qui permettrait à tous les salariés de ce secteur, y compris les sous-traitants, d'obtenir des garanties équivalentes.

Le Congrès réaffirme que la Sécurité des salariés et des populations impose le maintien de cette industrie dans le giron de l'état.

Salaires :

Si l'augmentation du pouvoir d'achat pour les salariés est une obligation pour relancer l'économie, elle est également une des conditions de rééquilibrage de la répartition des richesses. En effet le nombre de millionnaires n'a jamais été aussi élevé alors que dans le même temps le nombre de précaires ne cesse d'augmenter.

Le Congrès tient à réaffirmer sa revendication d'une augmentation générale et significative des salaires, pensions, retraites et minima sociaux.

Le SMIC a besoin d'une vraie revalorisation, seule à même de permettre aux travailleurs de vivre en dehors de la pauvreté.

Le Congrès revendique que les minima mensuels soient au-dessus du SMIC dans toutes les branches professionnelles.

Le Congrès se prononce résolument pour la défense des Conventions Collectives Nationales et l'augmentation de leur minima mensuels, seuls à même de garantir l'égalité de traitement des salariés.

International et Europe :

Le Congrès exprime sa solidarité envers les peuples victimes de guerres, des occupations et des autres formes de dictature. Le Congrès apporte son soutien aux travailleurs en lutte contre les plans d'austérité qui n'ont d'autre but que de préserver les intérêts des financiers et des spéculateurs.

Le Congrès exige le retrait du Mécanisme Européen de Stabilité et de la « règle d'or » du Traité de Stabilité, Coordination et Gouvernance (TSCG) attentatoires à la liberté de négociation.

Le Congrès réaffirme l'indépendance de la Fédéchimie Force Ouvrière par rapport aux instances syndicales supranationales auxquelles elle adhère et indique que les réorganisations de celles-ci ne l'engagent pas au plan national.

Pour la République : Une, Indivisible, Laïque !

Le Congrès affirme que seul le retour au monopole d'État de la poste, des services de l'eau, de l'énergie et des services publics en général permettra de garantir l'égalité de droit des citoyens.

Le Congrès s'oppose à tout transfert de mission de service public vers des opérateurs privés et exige l'arrêt de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) faisant suite à la RGPP. Le Congrès dénonce la suppression massive des postes dans les fonctions publiques et revendique la création des postes nécessaires à l'exercice des missions pour répondre aux besoins de la population.

Défendre et développer notre organisation :

Le Congrès invite tous les travailleurs salariés, chômeurs ou retraités à rejoindre FORCE OUVRIERE.

Le Congrès appelle les militants et les adhérents à se tourner résolument vers les salariés pour leur faire connaître les analyses et revendications de notre organisation.

Le Congrès appelle les militants, les adhérents à faire de la syndicalisation de tous les salariés une priorité, seul gage d'indépendance du syndicat et de progression aux élections professionnelles.

Le Congrès mandate le Comité National pour engager une politique de développement local, et aider, ainsi en liaison avec les Unions Départementales, à la création de sections et syndicats FORCE OUVRIERE libres, indépendants et déterminés.

Dans le prolongement du 9 avril 2015, le Congrès mandate la Fédération pour relayer au niveau du CCN la nécessité d'une riposte à la hauteur des attaques en proposant l'organisation d'une grève générale interprofessionnelle reconductible.

Le Congrès mandate le Comité National pour aider les syndicats de la Fédéchimie à organiser l'information et la mobilisation au sein des entreprises pour la réussite de cette initiative.

Adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions Le 8 octobre 2015 à Fréjus